

Circulaire n°48 du 17 novembre 2005

A : Mesdames, Messieurs Les Présidents de Club

De : Daniel ARCUSET

Copie : Bernard AMSALEM
Annie LAURENT
Christian ROGGEMANS
Jean GRACIA

OBJET : AIDE FEDERALE A LA CREATION D'EMPLOIS.

Cher(e) Président (e)

Le budget FFA 2005 prévoit une aide financière à la création d'emplois administratifs ou techniques et sportifs dans les Clubs.

Une même démarche avait été mise en œuvre pour la première fois en 2003/2204 avec un apport de 1000 euros sur des emplois techniques pour les clubs qui avaient répondu !

Nous renouvelons l'aide cette année encore, grâce aux crédits ministériels octroyés exceptionnellement.

C'est pourquoi nous invitons tous les clubs concernés à envoyer au siège fédéral les justificatifs de créations d'emplois administratifs ou sportifs et techniques avant le 02/01/2006 (délai de rigueur).

Sont concernés prioritairement les emplois CDI créés entre le 01/01/05 et le 31/12/05 puis les emplois CDI créés entre le 01/01/03 et le 31/12/04.

Les justificatifs à fournir sont :

- les Contrats de travail précisant entre autres que le Club est bien l'employeur ou que le Club assure bien le coût de la rémunération, la nature du contrat (CDI obligatoirement), le nombre d'heures annuelles ou hebdomadaires.
- la copie de l'imprimé DADS (déclaration annuelle 2005 URSSAF).
- ainsi que les 3 derniers bulletins de salaire si embauche depuis au moins 3 mois et les bulletins pour la durée inférieure à 3 mois.

Je vous remercie de votre attention et de bien vouloir respecter l'échéance du 02/01/06 (cachet de la poste faisant foi).

Bien sportivement à tous et tous mes vœux pour cette fin d'année et pour 2006.

Monsieur Daniel ARCUSET
Vice Président Délégué
Chargé des relations avec les clubs, les Comités, les Ligues